

L'Initiative vaches à cornes

Questions critiques et réponses complètes

Fondamentalement

1. **L'Initiative vaches à cornes ne rencontre pratiquement que de la sympathie : Plus de 150'000 signatures récoltées et plus de 3'000 comptes rendus dans les médias suisses et étrangers. Même le Conseiller fédéral Schneider-Amman a félicité l'initiant Armin Capaul pour son endurance. Franchement, tout est en ordre ou y a-t-il encore quelque chose contre ?**

L'initiative amène une différenciation simple dans la détention des vaches et des chèvres en dédommageant les détenteurs de bêtes ayant leurs cornes. Leur détention demande plus de travail et coûte plus cher.

L'initiative et son application misent entièrement sur le volontariat et l'encouragement. Il n'y a pas d'interdiction – p. ex. de l'écornage. Les détentrices et détenteurs de bêtes continuent de pouvoir décider quelles vaches et quelles chèvres ils veulent avoir : avec ou sans cornes.

L'application doit se faire en association aux dispositions SST/SRPA sur le bien-être des animaux. Cela permet donc de respecter d'autres normes importantes pour le bien-être des animaux, soit une détention respectueuse de la protection des animaux dans tout type d'étable.

La problématique de l'écornage

2. **Y a-t-il des preuves scientifiques de la douleur provoquée par l'écornage ?**

Oui. La professeure Claudia Spadavecchia de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Berne (Vetsuisse) l'a étudié en 2016 avec Daniela Casoni. Elles sont arrivées à la conclusion que plus de 20% des veaux écornés souffrent de douleurs à long terme pendant plus de 3 mois. Les douleurs à court terme sont également clairement visibles.

L'hebdomadaire Ostschweiz am Sonntag a publié un article à ce sujet le 19 août 2018. Il se trouve sur [notre site internet](#).

Pourquoi le législateur n'intervient-il pas sur la base de ces connaissances ?

Nous nous posons également cette question. Adressez-vous à l'Office fédéral de l'agriculture pour cela.

L'Initiative vaches à cornes

Questions critiques et réponses complètes

3. **Pourquoi les vaches et les chèvres, qui sont des animaux de rente, peuvent-elles être écornées, alors que depuis 2008, la législation sur la protection des animaux interdit des interventions comparables sur les animaux domestiques ?**

Notre société considère les animaux domestiques différemment des animaux de rente. Les animaux domestiques sont nos amis. Les animaux de rente sont par contre considérés comme des moyens de production. Ils reçoivent moins d'attention, ils ont moins de valeur et de vertu d'un point de vue éthique et juridique. C'est pour cela que plus d'interventions sont autorisées sur les animaux de rente.

Pour le dire plus simplement, il y a une différence de traitement, car on accorde moins de soin à la détention des animaux de rente qu'à celles des animaux domestiques.

4. **Pourquoi l'initiative n'interdit-elle pas l'écornage ? Le sujet serait ainsi liquidé bien plus simplement.**

Cela n'aurait guère de sens, car de nombreuses personnes s'opposeraient de ce fait à l'initiative. Il y aurait certainement une campagne contre l'Initiative vaches à cornes, alors qu'ainsi il n'y en aura peut-être pas. Il y aurait moins de chances que l'initiative passe.

Il y a des exploitations agricoles qui ont de la peine avec les bêtes ayant leurs cornes, car leurs étables et/ou leur façon de traiter les animaux sont insuffisantes. Il y aurait plus de blessures entre les bêtes si elles ne pouvaient pas être écornées. Il faut malheureusement plus de temps pour que cela soit possible pour toutes les exploitations. Il vaut mieux le promouvoir plutôt que de le forcer.

5. **Les cornes ne sont-elles pas tout simplement trop dangereuses, en particulièrement avec les jeunes (génisses & mozons) ?**

Non, il est parfaitement possible d'apprendre à entrer en relation avec ces animaux, ce n'est pas compliqué. Il fut un temps où toutes celles et ceux qui avaient affaire à des bovins savaient le faire. Aujourd'hui aussi, toutes celles et ceux qui détiennent des bêtes ayant leurs cornes savent le faire. Il pourrait être approprié d'organiser des cours pour celles et ceux qui veulent passer de la détention de bêtes sans cornes à celle de bêtes avec cornes. La plus grande partie serait enseignable en une journée.

Mais le risque de blessure serait plus grand.

Les cornes comportent bien un risque de blessure. Comme beaucoup d'autres choses dans l'agriculture. Mais il peut être considérablement réduit par un bon aménagement de la stabulation et de bonnes relations à l'animal.

Très important : les détentrices et détenteurs de bêtes continuent de pouvoir décider eux-mêmes s'ils veulent détenir des animaux avec ou sans cornes.

L'Initiative vaches à cornes

Questions critiques et réponses complètes

6. Les 90% de vaches écornées ou nées sans cornes (par sélection) prouvent pourtant que c'est possible. La nature peut-elle remplacer la fonction des cornes ?

Les vaches sont des animaux qui s'adaptent extraordinairement bien, elles sont très fortes. Elles peuvent manifestement assez bien compenser ce qui leur manque. On voit p. ex. que lorsqu'elles sont écornées en tant que veau, elles développent un os frontal plus pointu que celles qui ont des cornes. C'est ce que nous (Institut de recherche en agriculture biologique Irab-Fibl) avons mesuré et constaté sur plus de 200 crânes dans un abattoir. C'est comme si elles donnaient de la hauteur à tout le potentiel de leur os frontal. Mais est-il approprié de demander aux animaux qu'ils compensent toutes nos manipulations ? Nous ne le pensons pas.

La construction des stabulations connaît aussi de graves erreurs. Lorsque les bêtes ne portent pas de cornes, les étables peuvent être plus étroites, les logettes et les auges ont besoin de moins de place. La construction est moins chère. Lorsqu'on observe les bêtes dans ces étroites logettes, on constate qu'elles ne conviennent pas non plus aux écornées, car elles ne peuvent pas se coucher, se lever et se déplacer confortablement.

C'est impossible pour les bêtes ayant leurs cornes. Elles ont besoin d'étables et d'installations plus généreuses. Telles qu'elles doivent l'être pour un bovin. L'écornage nous trompe sur les erreurs de conception des stabulations, seulement parce qu'on y voit moins de blessures qu'avec des vaches ayant leurs cornes. Lorsqu'il y aura de nouveau plus de bêtes ayant leurs cornes, nous construirons aussi de meilleures étables.

La signification des cornes

7. Pourquoi la corne est-elle importante ? On dit que les bêtes communiquent avec leurs cornes. Qu'est-ce que cela signifie exactement ?

Les vaches en ont besoin pour communiquer entre elles. Un léger mouvement de la tête montre immédiatement à l'autre vache si elle peut passer ou pas. Sans cornes, elles ne peuvent pas le montrer aussi facilement et doivent plus souvent se pousser pour que le message passe.

Les vaches utilisent aussi les cornes pour effectuer des soins corporels. Elles peuvent p. ex. se gratter le dos. Et elles se reconnaissent de loin à leur silhouette qui est naturellement fortement marquée par les cornes.

Dans les combats, les cornes servent à bloquer les têtes l'une contre l'autre pour éviter qu'elles glissent. Il s'agit là d'ailleurs pour les vaches de montrer leur force, pas de se blesser.

8. Que se passe-t-il dans la tête et dans la corne d'un point de vue physiologique ?

L'Initiative vaches à cornes

Questions critiques et réponses complètes

Une corne est un organe vivant, fortement vascularisé et innervé (pourvus de vaisseaux sanguins et de nerfs).

Sous l'étui en corne se trouvent l'épiderme, le derme et enfin le cône de la corne. Le cône de la corne est constitué de cavités comme les sinus et tapissé de muqueuse. Cette muqueuse est ininterrompue entre les sinus frontaux et la corne. La corne fait physiologiquement partie des sinus. Le cône de la corne est en outre le seul os de l'animal à croître durant toute sa vie.

Chaque respiration aère donc aussi les cornes. Comme la respiration d'une vache est toujours mêlée aux gaz de la panse (une vache rote 1 à 2 fois par minute pour éliminer les gaz de la panse), les gaz de la panse arrivent jusque dans les sinus du cône de la corne. La muqueuse humidifie et réchauffe en outre l'air respiré. Les particules qui y flottent se déposent sur la muqueuse humide et sont ensuite évacuées vers l'extérieur.

Les très grands sinus nasaux de la vache peuvent ainsi augmenter très fortement la taille de la muqueuse qui est une composante importante du système immunitaire de l'appareil respiratoire jusque dans les cônes des cornes.

9. L'agriculture biodynamique (Demeter) accorde une importance particulière à la corne. Laquelle ?

L'agriculture biodynamique se base sur le cours sur l'agriculture de Rudolf Steiner. C'est en 1924 que Rudolf Steiner a constitué ce cours pour les agriculteurs sous la forme de 8 conférences et de rondes de questions.

Une partie de ce cours porte sur des préparations biodynamiques pour soutenir la fertilité du sol et la maturation des plantes, ainsi que des préparations à base de compost pour harmoniser et renforcer le fumier de ferme.

Presque toutes les préparations de compost sont produites à l'aide d'organes animaux et de plantes médicinales. Les deux préparations biodynamiques sont fabriquées dans des cornes de vaches, l'une avec du fumier de vache et l'autre avec du quartz moulu. Rudolf Steiner explique la fonction des cornes dans ce cas : elles doivent envoyer les vibrations vers l'intérieur et empêcher que les vibrations énergétiques se dissipent vers l'extérieur. Chez l'animal, elles servent aussi à conserver les forces à l'intérieur et à les renvoyer jusque dans le système digestif. Cela génère beaucoup de travail dans le système digestif.

L'application légale

10. Le soutien des animaux ayant leurs cornes dans la Constitution fédérale. Est-ce sensé ?

Oui, car il ne s'agit que d'une demi-phrase qui complète l'**Art. 104 al. 3 let b.** de la Constitution fédérale ; ce n'est pas un nouvel article.

L'Initiative vaches à cornes

Questions critiques et réponses complètes

CF Art. 104 al. 3 let. b (les compléments sont en gras) :

Elle [la Confédération] encourage, au moyen de mesures incitatives présentant un intérêt économique, les formes d'exploitation particulièrement en accord avec la nature et respectueuses de l'environnement et des animaux ; **ce faisant, elle veille en particulier à ce que les détenteurs de vaches, de taureaux reproducteurs, de chèvres et de boucs reproducteurs soient soutenus financièrement tant que les animaux adultes portent leurs cornes.**

Nous aurions aussi préféré pouvoir régler le sujet par un nouvel article législatif. Cette proposition aurait très bien eu sa place dans l'Ordonnance fédérale sur les paiements directs (OPD).

Il y a eu plusieurs tentatives dans cette direction avant qu'Armin Capaul lance l'initiative. Et même après son dépôt, nous étions prêts à discuter encore une fois sur la possibilité de régler le cas par un contre-projet indirect. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a même adopté notre contre-projet indirect en janvier 2018. Mais la CER du Conseil des Etats l'a refusé fin-janvier 2018.

Il ne restait donc plus que le chemin des urnes.

11. Comment l'initiative est-elle appliquée ? Y a-t-il déjà des projets à ce sujet ?

Nous avons déjà élaboré une proposition d'application pour le contre-projet indirect. Nous y stipulons que les contributions pour les cornes doivent être liées au respect des Contributions au bien-être des animaux (SST/SRPA) : les animaux ayant leurs cornes reçoivent une double contribution SST/SRPA. Cette proposition sera très certainement prise en compte après le OUI à l'Initiative vaches à cornes. Cela signifie que les bêtes qui sont logées dans des étables conventionnelles sortent au pâturage durant au moins 26 jours par mois en été et qu'en hiver, elles ont un parcours en plein air durant au moins 13 jours par mois. Les contributions pour les cornes doivent être du même ordre que les SST/SRPA. Soit CHF 190.-- par animal et par an pour un bovin et CHF 38.-- par an pour un caprin.

12. Que disent les dispositions SST/SRPA dont le respect est considéré par les initiants comme conditions pour l'obtention des paiements directs ?

Cela signifie que toutes les bêtes, même celles qui sont logées dans des étables conventionnelles sortent au pâturage durant au moins 26 jours par mois en été et qu'elles y mangent au moins 25% de leur ration alimentaire quotidienne. En hiver, elles doivent pouvoir sortir en plein air durant au moins 13 jours par mois.

13. L'adoption de l'initiative n'encouragera-t-elle pas les étables conventionnelles au détriment des stabulations libres ?

Non. Nous avons déjà élaboré une proposition d'application pour le contre-projet indirect. Nous y stipulons que les contributions pour les cornes doivent être liées au respect des Contributions au

L'Initiative vaches à cornes

Questions critiques et réponses complètes

bien-être des animaux (SST/SRPA). Cette proposition sera très certainement prise en compte après le OUI à l'Initiative vaches à cornes.

Cela signifie que toutes les bêtes qui sont logées dans des étables conventionnelles sortent au pâturage durant au moins 26 jours par mois en été, et qu'en hiver, elles ont un parcours en plein air durant au moins 13 jours par mois. Toutes les exploitations agricoles devront répondre à cette exigence, quel que soit leur type de stabulation. Les nouvelles constructions comportent en général des stabulations libres, car elles sont plus intéressantes pour l'organisation du travail.

On peut aussi retenir qu'une étable conventionnelle n'est pas désagréable pour les bêtes pour autant qu'elle soit bien construite et qu'elles peuvent sortir conformément à SST/SRPA.

Aspects économiques

- 14. On peut certainement vendre le lait et la viande d'animaux à cornes sous un label particulier. Le détenteur de l'animal génère ainsi directement une plus-value pour ses charges supplémentaires et l'initiative n'est plus nécessaire.**

Oui, c'est un bon complément. Mais cela ne suffit pas, car beaucoup de paysans vendent leur lait ou leur viande à un grossiste qui ne fait pas la distinction entre animaux avec et sans cornes.

Il est donc approprié et nécessaire que notre société soutienne les agriculteurs qui acceptent les charges supplémentaires qu'implique la détention d'animaux avec leurs cornes. Car il semble que de plus en plus de races soient sélectionnées pour ne plus du tout avoir de cornes, alors que nous ne connaissons certainement pas encore toute la signification des cornes. Il faut des exploitations qui aident à conserver les cornes. C'est bénéfique pour les animaux dont les cornes font tout simplement partie.

La Confédération promeut aussi de nombreux autres aspects du bien-être de l'animal en soutenant les exploitations qui les respectent. Leur laisser les cornes est un de ces aspects. Il est tout aussi important que des personnes conservent le savoir-faire nécessaire à la détention d'animaux ayant leurs cornes. Cette compétence constitue un bien culturel qui ne doit pas être perdu.

- 15. Pourquoi faut-il que de nos jours dans l'agriculture tout soit particulièrement soutenu ou dédommagé ? Le bon sens et l'amour des paysans pour les animaux ne suffisent-ils plus ?**

Les cornes font partie des aspects qu'il faut soutenir en particulier, autrement elles seront définitivement victimes de la rationalisation. De nombreuses exploitations agricoles doivent malheureusement se serrer la ceinture pour s'en sortir.

Les places à l'étable sont chères. Et une place en stabulation libre pour une bête ayant ses cornes est de 15% à 35% plus chère que celle d'une bête sans corne. Si nous ne soutenons pas les agriculteurs qui détiennent des animaux ayant leurs cornes, il y en aura de moins en moins.

L'Initiative vaches à cornes

Questions critiques et réponses complètes

De nos jours, de nombreuses prestations doivent être financées de façon spécifique, car les prix de vente ne permettent pas de couvrir tous les frais. Les produits issus d'animaux dont la détention est de qualité ne se distinguent pas assez de ceux provenant d'animaux détenus dans de mauvaises conditions. Il est donc difficile de rester concurrentiel face aux produits bon marché. Les labels permettent de résoudre une partie du problème, mais pas assez et c'est pour cela que notre société doit rendre possible une bonne détention des animaux qui soit financièrement supportable pour les détenteurs.

16. Que coûte l'application de l'initiative ?

A court terme, elle ne nécessite pas de financement supplémentaire, car l'actuel budget agricole de CHF 3'000 millions (CHF 3 milliards) suffit. Son application nécessiterait environ CHF 15 millions. Cette somme peut très bien être réaffectée au soutien des cornes depuis un autre poste au budget (p. ex. les contributions à la qualité des paysages). Le montant augmenterait naturellement si de plus en plus d'exploitations agricoles détiennent des bêtes ayant leurs cornes, ce qui serait souhaitable. Il resterait toutefois faible par rapport au reste du budget agricole.

17. Cette initiative n'est-elle pas tout simplement l'expression d'une tradition complètement dépassée sans relation avec le présent ?

Certainement pas. Il est approprié et nécessaire que notre société soutienne les agriculteurs qui acceptent les charges supplémentaires qu'implique la détention d'animaux ayant leurs cornes. Car il semble que de plus en plus de races sont sélectionnées pour ne plus du tout avoir de cornes, alors que nous ne connaissons certainement pas encore toute la signification des cornes. Il faut des exploitations qui aident à conserver les cornes. C'est bénéfique pour les animaux dont les cornes font tout simplement partie.

La Confédération promeut aussi de nombreux autres aspects du bien-être de l'animal en soutenant les exploitations qui les respectent. Leur laisser les cornes est un de ces aspects. Il est tout aussi important que des personnes conservent le savoir-faire nécessaire à la détention d'animaux ayant leurs cornes. Cette compétence constitue un bien culturel qui ne doit pas être perdu.

Concernant les adversaires

18. Le Conseiller fédéral Schneider Amman trouve l'initiative sympathique, mais s'y oppose tout de même. Qu'est-ce que cela signifie ?

Nous ne le savons pas. Il considère sans doute que ce n'est pas assez important et que le monde continuera de tourner sans prise en compte de la problématique des vaches à cornes. Il pense

L'Initiative vaches à cornes

Questions critiques et réponses complètes

peut-être aussi qu'il a toujours dit que la Confédération ne soutient pas les animaux ayant leurs cornes et que ce ne serait pas approprié de changer d'avis.

IG Hornkuh, ks/asp 09.18